Le français au Maghreb : statut ambivalent d'une langue

Ammar Azouzi
FLSH de Kairouan, Unité de Recherche en Syntaxe
Sémantique et Pragmatique 03/UR/04-01 (FLSH de Sousse)

Synergies *Europe* n° 3 - 2008 pp. 37-50

Résumé : *L'histoire de l'implantation de la langue française au Maghreb est étroitement liée à la colonisation. Cependant, à quelques exceptions près, le français ne sera ni rejeté ni refusé parce qu'il a été la langue de l'ancien colonisateur. Quand ils ont recouvré l'indépendance, les pays du Maghreb ont opté pour l'arabe comme langue officielle. Cependant la langue socialement utilisée, ce que les textes de lois ne précisent pas, c'est le dialecte, voire les dialectes. Dans ce contexte, le français a toujours joui du statut de langue seconde privilégiée. Au début le français était la langue de l'administration, de l'enseignement et de tous les domaines qui ont hérité des pratiques de l'administration coloniale ou de Protectorat.*
La scolarisation massive, les revendications de communautés linguistiques et les enjeux politiques ont parfois amené les décideurs à reconnaître d'autres langues que l'arabe classique, c'est le cas du berbère, reconnu depuis quelques années en Algérie et au Maroc.
Dans une situation linguistique assez complexe, le français demeure et sera la langue véhiculaire dans plusieurs domaines. Au niveau de l'enseignement, et malgré les cris d'alarme lancés par les pédagogues sur « la baisse du niveau » et le recours des ministères respectifs à plusieurs réformes, au primaire, au secondaire et au supérieur, de l'enseignement de cette langue, le français continue à être enseigné beaucoup plus comme langue seconde privilégiée que comme langue étrangère. Bien que le statut du français ne soit expressément mentionné dans aucune des constitutions des pays du Maghreb, il est socialement largement répandu et ne souffre que peu de la concurrence de la langue anglaise.

Mots-clés : *Langue française, dialecte (s), langue seconde, langue véhiculaire, statut.*

Abstract : *The history of the integration of the French language in the North African Maghreb region is closely linked to the region's colonization. However a few exceptions aside, French is neither rejected nor refused on the basis of being the language of the former colonizer. On regaining independence, the region opted for Arabic to be the official state language. The language most frequently used in a social context however (and this is not stated in the legal texts) is dialect, or rather dialects.*
As a result, French has always held 'second language' status. Initially, French was the language of administration, education and all those areas that inherited administrative practices from when the respective countries were colonies or protectorates.

On occasion, the impact of mass schooling, political issues as well as claims voiced by certain linguistic communities have led decision-makers to recognize languages other than classical Arabic. This is the case with Berber, which over the last few years has come to be recognized in Algeria and Morocco. French has maintained its presence against a significantly complex linguistic milieu and continues to be the lingua franca in several areas. Within education, in spite of an outcry from teachers protesting against a "fall in standards" and against the respective ministries resorting to reforms for the teaching of French at primary, secondary level and in higher education, French continues to be taught rather as a second official language than as a foreign language as such. While the status of French is not explicitly mentioned in any of the constitutions of the countries of the Maghreb region, it is socially widespread and has suffered only mild competition from English.

Key words : *French/the French language, dialect(s), second language, lingua franca, status.*

Introduction

La situation sociolinguistique actuelle du Maghreb est marquée par l'hybridité. Plusieurs langues et dialectes de statut remarquablement inégal (arabe dialectal, arabe classique, français, berbère, anglais…) se trouvent constamment en concurrence. Mais la langue française continue à jouer un rôle de communication important dans ce contexte multilingue. Les tentatives de faire de cette même langue une langue d'union tout au long de la période coloniale ont échoué, le français est de nos jours perçu comme une langue d'ouverture sur le monde, une langue de la modernité, voire une langue de culture.

Le statut de la langue française dans les pays du Maghreb a fait et fait toujours l'objet d'investigations et de débats tributaires souvent des relations que la France entretient avec ses anciennes colonies et de la réalité linguistique changeante dans les différents pays du Maghreb. Malgré l'impact politique sur le statut de la langue française pour les politiques de ces pays, cette même langue demeure et est de plus en plus perçue comme une langue véhiculaire dans différents domaines dans chaque pays du Maghreb. Ce statut se confirme quand il nous faut aborder le rôle de la langue française entre les habitants des différents pays. En effet, quand il arrive à des citoyens maghrébins de communiquer entre eux, le français est la langue la mieux partagée et se prête le mieux à l'échange. Des raisons historiques peuvent justifier ce fait mais celles-ci demeurent insuffisantes un demi-siècle après que les pays maghrébins ont recouvré leur indépendance, durant les années 1950-60.

Nous proposons donc de revenir en premier lieu sur la délimitation géographique du Maghreb francophone et sur la notion de véhicularité et les notions y afférentes. Nous traiterons par la suite de la fonction de véhicularité du français au Maghreb par rapport aux notions concomitantes que sont *la lingua franca* et *la langue vernaculaire*. Notre dernier axe sera consacré au rapport que les Maghrébins ont avec le français en particulier, les langues étrangères, en général.

1. Délimitation géographique du Maghreb francophone

Le Maghreb est géographiquement cette partie de l'Afrique dénommée ainsi par les Arabes par rapport au Levant. Le Maghreb est à comprendre comme le lieu où le soleil se couche par rapport à celui où il se lève, le levant. D'ailleurs, les Français, dans une politique de (re)dénomination, voire de « déterritorisation », ont voulu imposer une dénomination de rechange qui rappellerait l'Afrique latine, en l'occurrence l'Afrique du nord. Cependant cette dénomination, qui n'a pas eu l'accueil souhaité par la métropole, ne tardera pas à être contestée, sous la domination coloniale et même après pour être presque définitivement abandonnée depuis les années 1960.

Le Maghreb francophone désigne les pays du Maghreb colonisés par la France et où la langue française continue, contre vents et marées, à jouir d'un statut privilégié. Cependant, il est communément reconnu que seuls quatre pays sur cinq sont sur le devant de la scène dès qu'il est question du Maghreb, il s'agit de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc et d'un degré moindre de la Mauritanie. Colonie française de 1905 à 1960, la Mauritanie a hérité, comme les autres pays voisins, de la langue française qui a été la langue de l'administration et de l'enseignement, surtout au début de la période de décolonisation et ce jusqu'au début des années 1990.

Rappelons que l'Algérie, longtemps considérée comme française, est le premier pays du Maghreb à connaître le phénomène de la colonisation et la dernière à recouvrer son indépendance. Occupée en 1830, l'Algérie ne sera indépendante qu'en 1962, soit 132 années de colonisation. Cette situation qui a duré plus d'un siècle et un quart de siècle a largement marqué le pays, surtout sur le plan linguistique.

La Tunisie, pour des raisons politiques propres à la France de l'époque, est devenue protectorat français en 1881 et ne verra son indépendance reconnue par la puissance protectrice, qu'en 1956. Le Maroc connaîtra le même sort que la Tunisie mais un peu plus tard. La France y intervient en 1912 et ne quittera officiellement le pays qu'en 1956.

Soulignons enfin que seule la Libye n'a pas connu le même sort des pays maghrébin voisins. Elle a été occupée par l'Italie et a recouvré son indépendance en 1951. Elle est alors le premier pays maghrébin à recouvrer son indépendance. La langue française y est enseignée comme langue étrangère essentiellement à l'université.

2. L'héritage de la langue française au Maghreb

L'occupation française du Maghreb a fait hériter aux pays qui ont été sous sa domination la langue de Voltaire. Bien que la langue française ait été une langue d'enseignement et d'administration dans les pays du Maghreb sous domination française, cette même langue sera tantôt contestée, tantôt adoptée, voire défendue, avec l'avènement des indépendances. Les élites politiques et intellectuelles, si tant est qu'on pouvait les distinguer pendant la période de lutte anticoloniale, ne réussirent pas à trouver un consensus ni sur la langue française, ni sur la langue officielle du pays par ailleurs.

Si officiellement les pays du Maghreb ont au début adopté la langue arabe classique, comme langue officielle, la réalité s'est très vite avérée tout à fait autre et beaucoup plus complexe. En effet, les réformes politiques et les politiques d'enseignement n'ont jamais été concordantes sur la question linguistique. Il est souvent difficile de mener une analyse de la situation linguistique qui engloberait les quatre pays. Les particularités linguistiques ne sont pas les mêmes quand on passe d'un pays à un autre.

L'Algérie et le Maroc ont été amenés à reconnaître le berbère comme langue officielle du moins pour une partie de la population. La Tunisie et la Mauritanie, vu le nombre réduit de la communauté berbérophone, n'ont pas eu à connaître un tel phénomène.

Ces situations linguistiques différentes et variées plaident en faveur du français. En effet, la mobilité des habitants des différents pays, la multiplication des chaines satellitaires destinées à des populations différentes, et l'absence d'une langue arabe partagée par tous, sont des facteurs qui convergent pour faire du français une vraie langue véhiculaire. Cette langue, longtemps considérée comme langue véhiculaire de l'enseignement des matières techniques et scientifiques, est actuellement la langue véhiculaire de plusieurs secteurs comme la publicité, l'enseignement, surtout à l'université et de certains secteurs de l'administration.

La réalité linguistique du Maghreb nous rappelle un peu ce qui se passait sous la colonisation quand différentes communautés se côtoyaient. En effet, il fut un temps où changer de langue selon les besoins relève du savoir-vivre élémentaire, comme l'écrit Guy Sitbon (1988 : 9) dans son œuvre « Gagou » à propos de la Tunisie des années 1950.

> « Entre Juifs on parle arabe sauf si l'interlocuteur est très instruit. Cas d'exception : si la personne est instruite mais intime, on revient à l'arabe. Exemple : avec un médecin qui garde ses distances, le français s'impose sauf si la conversation a lieu à l'intérieur des remparts. Le sujet, bien sûr, commande aussi la langue. On ne marchande du poisson qu'en arabe avec un brin de maltais. Pour une automobile, le français prend le pas alors qu'une maison s'achète de préférence en italien. La fête d'un mariage se prépare en arabe, celle d'un anniversaire en français. »

Par transposition cette situation s'applique, à peu près, à tous les pays du Maghreb francophone. On peut affirmer qu'elle reste valable dans le contexte maghrébin marqué par le plurilinguisme. L'arabe officiel n'étant pas la langue la mieux partagée, l'arabe dialectal n'est pas non plus le même d'un pays à l'autre, d'une région à une autre, le berbère non plus, c'est le français qui est appelé à la rescousse quand les Maghrébins doivent communiquer entre eux, discours officiel non compris.

Plusieurs questions se posent alors à nous : le français est-il dans ce cas une *lingua franca*, une *langue véhiculaire* ou *vernaculaire* ? La situation linguistique du Maghreb est-elle diglossique ou plurilinguistique ?

3. Mise au point terminologique

Les notions de *vernaculaire*, *véhiculaire* et de *lingua franca* comme celles de *diglossie* et de *plurilinguisme* ont été largement débattues. La littérature qui leur a été consacrée est si importante qu'il convient à notre sens d'y revenir pour en délimiter les contours et voir leur degré de pertinence quand il faut analyser la situation linguistique maghrébine.

3. 1. La *lingua franca*

La *lingua franca*, ou *langue franque*, est définie comme étant toute langue composite, autrefois parlée dans le bassin méditerranéen, principalement par les marins et les marchands, les esclaves, les bagnards et les prisonniers ainsi que par des populations d'origines diverses qui sont venues s'y installer. La *lingua franca* est essentiellement utilitaire, les mots utilisés sont souvent empruntés à des langues latines comme l'italien, le français ou l'espagnol, parfois aux dialectes de ces mêmes langues. Elle empruntait aussi à l'arabe, à l'hébreu, au turc au maltais, etc. Toutes les communautés en contact y participaient, d'une manière ou d'une autre.

C'est ainsi que la *lingua franca* était un mélange de différentes langues, de différents dialectes mais elle avait cette capacité à permettre à diverses communautés, qui n'avaient pas de langue en partage, de communiquer entre elles. Il s'agit d'une langue, essentiellement méditerranéenne, définie comme langue de l'échange et du commerce. Il s'agit donc d'une « langue qui serait à tous, omniprésente, ne dénotant à coup sûr aucune identité nationale… […] il s'agirait d'une langue que l'on se trouve comprendre sans jamais l'avoir apprise. » (Dakhlia, 2004 : 265)

La *lingua franca* sera donc ce mélange de langues résultant des contacts entre des communautés parlant des langues différentes. Tel a été le cas de la langue du bassin méditerranéen à un moment donné de son histoire. Elle s'appliquerait à tout état de langue similaire. Il s'agit essentiellement d'une langue de contact avec l'autre. Au moment où elle était en usage, la *lingua franca* était une véritable langue d'ouverture et de tolérance. Elle permettait à différentes communautés de trouver une langue commune, une sorte de langue consensuelle, pour communiquer. Elle est essentiellement une langue de contact. Ses origines hybrides plaident pour qu'elle soit la langue de tous et non la langue de quelques-uns.

Cependant et s'il est vrai que cette langue a été répandue dans un espace géographique bien défini, elle s'applique actuellement à toute situation similaire. Nous pensons que la notion de *lingua franca* ne peut, pour différentes raisons, s'appliquer à la situation linguistique du Maghreb. Il n'y a pas à notre sens une langue qui serait un mélange des langues ou dialectes en contact, n'appartenant à personne mais à tous.

3. 2. La langue *vernaculaire*

Est nommée ainsi la langue parlée seulement au sein d'un territoire restreint dans un état ou une province d'un état ou dans une communauté spécifique restreinte du pays. « L'adjectif vernaculaire (vs *véhiculaire*) qualifie une langue qui est parlée dans la région et la communauté d'où sont originaires ses locuteurs, et qui est utilisée dans le cadre d'échanges courants. Il s'agit donc d'une langue, ou d'un dialecte, dont la diffusion reste limitée. » (Neveu, 2004 : 303)
Certains dialectes régionaux du Maghreb peuvent être perçus comme vernaculaires. La scolarisation et les médias et leur impact ont créé et sont en train de créer une langue arabe médiane de plus en plus répandue qui, avec le temps, ne laissera pas de place aux dialectes arabes régionaux.

3. 3. La langue *véhiculaire*

Une langue véhiculaire est une langue qui unit des communautés linguistiques différentes. Elle est beaucoup plus étendue qu'une langue vernaculaire. Elle est une langue commune quand plusieurs langues sont présentes. « L'adjectif véhiculaire (vs vernaculaire) qualifie une langue qui permet à des communautés linguistiques différentes de communiquer. Il s'agit donc d'une langue dont la diffusion et le rayonnement, qui peuvent être de portée nationale ou internationale, sont déterminés par des conditions socio-économiques et politiques. Dans un pays où coexistent plusieurs langues, la langue véhiculaire est la langue commune, c'est-à-dire celle qui permet aux diverses communautés de communiquer. » (Neveu, 2004 : 302)

Au Maghreb, nous pensons que si les langues vernaculaires ont des usages de plus en plus limités quand elles ne sont pas enclines à disparaître, les langues véhiculaires sont appelées dans des contextes marqués par la variation linguistique à jouer un rôle des plus importants. Le français, par exemple, joue et jouera le rôle d'une langue véhiculaire au Maghreb, au niveau de chaque nation comme au niveau de tout le Maghreb. Déjà dans ce dernier cas, et d'autant plus dans un cadre multilatéral plus vaste, cet usage relève du FLI (français langue internationale).

3. 4. La diglossie

La diglossie est un état particulier de langue dans lequel une communauté ou un groupement humain recourt à deux langues différentes, ou à deux variétés de la même langue, en fonction de situations de communication différentes. La cohabitation entre les deux langues ne pose généralement pas de problème pour les locuteurs. Frank Neveu définit comme suit la diglossie : «…la diglossie (du grec di-« deux fois », glôssa, « langue »), qui décrit une situation de bilinguisme étendue à l'ensemble d'une communauté linguistique au sein de laquelle s'observe l'usage de deux langues dans des circonstances précises de la vie sociale.» (Neveu, 2004 : 57)

Par ailleurs, Jacques Bres insiste sur le contexte conflictuel et les questions identitaires à l'origine de la situation diglossique : « Dans un contexte conflictuel, il est question de diglossie quand il faut décrire le phénomène de langue dominante,

langue dominée. Conscients de l'écart irréductible entre leurs manières de dire, les locuteurs sont amenés à produire des stéréotypes linguistiques et identitaires : la diglossie engendre des stéréotypes linguistiques, et au-delà identitaires, qui structurent de nombreux textes. » (Bres, 2001 : 92)

Le Maghreb connaît deux types de diglossie, une diglossie entre l'arabe classique, langue que l'enfant n'apprend qu'à l'école et l'arabe dialectal. Langue de prêche, l'arabe classique nécessite une compétence particulière que seuls les érudits, les enseignants de certaines matières maîtrisent. Cependant ni les uns ni les autres ne l'utilisent hormis des cadres bien définis.
Le second cas de diglossie est propre au recours tantôt à l'arabe dialectal tantôt au français. Cette notion de diglossie se rapproche de celle de plurilinguisme, notion que nous allons tenter de définir à présent.

3. 5. Le plurilinguisme

Si le bilinguisme est la possibilité pour un locuteur de recourir, en fonction de la situation de communication, à deux langues différentes pour communiquer, le plurilinguisme est le recours, d'un individu ou d'une communauté, à plusieurs langues en fonction de la situation de communication. « Le sujet bilingue, selon Lüdi et Py (1986), emploie l'une ou l'autre langue (voire plus), soit d'une façon continue, soit dans un discours alterné, suivant le thème, l'interlocuteur et d'autres paramètres qu'il convient de définir pour chaque nouveau contexte. » (Charnet, 2001 : 196). Par ailleurs, Charnet considère le bilinguisme comme très proche du multilinguisme ou plurilinguisme. « Le bilinguisme et le multilinguisme (on parle aussi de plurilinguisme) renvoient aux situations où deux ou plusieurs langues coexistent dans la pratique d'un individu ou d'un groupe, voire d'une communauté tout entière. » (Charnet, 2001 : 195)

Comment définir alors le statut de la langue, des langues que les Maghrébins utilisent ? Les théories évoquées ne donnent pas, à notre sens, satisfaction quand il nous faut traiter du statut du français au Maghreb. En effet, les situations sociales sont tellement changeantes qu'il convient de revenir sur le statut du français au Maghreb, sous la colonisation, au début des années d'indépendance et le changement qui a vu le jour à partir des années 1980 jusqu'à nos jours.

4. Le paysage linguistique du Maghreb

Le paysage linguistique du Maghreb se distingue par le fait que des éléments divers s'enchevêtrent et convergent pour donner lieu à une situation linguistique des plus complexes. L'héritage arabo-musulman, la colonisation française, les nouvelles mutations des sociétés maghrébines participent à faire de la région un terrain linguistique qui échappe à toute analyse qui se veut catégorique et/ou définitive. « En fait les trois pays du Maghreb sont confrontés à un plurilinguisme « endémique » surchargé du phénomène de diglossie, voire triglossie, et de l'alternance codique : les spécialistes parlent d'un espace linguistique qui subit les tensions et les conflits de la présence de quatre à six langues de la Tunisie au Maroc. » (Bianchini, 2007)

En effet, le Maghrébin, en fonction de son niveau de scolarisation, de son milieu social, de sa culture, de son interlocuteur recourt à plusieurs langues et dialectes : l'arabe classique, l'arabe moderne standard, l'arabe médian, les variétés d'arabe dialectal, la langue berbère et le français. A ces variétés de langues s'ajoute bien sûr le mélange arabe-français ou français-arabe. Les frontières entre les langues sont loin d'être étanches, à telle enseigne qu'il est possible de soutenir que « le contexte qui prévaut au Maghreb est caractérisé par la coexistence plus ou moins concurrentielle de deux ou trois langues ou variétés de langue qui s'interpénètrent ou qui souvent se juxtaposent à l'intérieur du même discours. » (Miled, 2001 : 95).

4. 1. Une réalité linguistique complexe

Les quatre pays du Maghreb, que sont l'Algérie, la Mauritanie, la Tunisie et le Maroc, ont pour langue officielle l'arabe. L'arabe, et cela est valable pour les constitutions des quatre pays, est en corrélation étroite avec l'Islam. La langue et la religion sont indissociables et ne peuvent être perçues que dans cette perspective. « Les constitutions maghrébines, édictées au lendemain des indépendances, font de l'arabe la langue nationale et/ou officielle des pays de la région. Ces dispositions situées dans le préambule au début de la constitution forment un tout avec d'autres dispositions fondamentales à portée identitaire, faisant de l'islam la religion nationale et proclamant l'appartenance du pays au monde arabe. » (Bras, 2004 : 533)

Si nous prenons comme exemple la Tunisie. L'article premier de la constitution tunisienne est clair : « La Tunisie est un État libre, indépendant, souverain; sa religion est l'Islam, sa langue l'arabe et son régime, la République. »

Cependant la question sous-jacente, de quel arabe s'agit-il, ne se pose pas. La langue ici désignée ne peut et ne doit être que la langue arabe classique. Par ailleurs nous ne manquons pas de souligner que la législation concernant l'arabe est relativement limitée.

En effet, la législation nationale n'a pas légiféré sur la langue de l'affichage, par exemple, mais un arrêté de la municipalité de Tunis daté du 6 août 1957 oblige, en principe les propriétaires d'établissements publics d'arabiser leurs enseignes avant le 1er avril 1958. Voici la formulation de cet arrêté:

> « **Article 1er** : Toutes les enseignes commerciales, industrielles ou autres qui donnent sur la voie publique doivent être rédigées en langue arabe. Elles peuvent cependant être bilingues.
> **Article 2 :** Le volume des lettres arabes de ces enseignes doit être au moins égal à celui des lettres de la langue étrangère.
> **Article 3 :** Le spécimen rédigé en arabe doit être approuvé par un calligraphe agréé par l'administration municipale.
> **Article 4 :** Un accord municipal doit obligatoirement précéder la réalisation de toutes les enseignes conformément à la réglementation de l'organisation des rues de la ville en vigueur. »

Il semble que cette prescription ait été respectée à l'époque dans une proportion de 90 %. Toutefois, il s'agissait d'une politique adoptée par la seule ville de Tunis, car en aucun moment l'arabisation de l'affichage n'a fait l'objet d'un objectif prioritaire de la part des instances gouvernementales. Il est attesté qu'aujourd'hui la Tunisie se caractérise par un affichage bilingue généralisé, à l'exception du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice, entièrement arabisés. Le bilinguisme français-arabe se révèle une pratique courante et cela partout dans le pays : édifices gouvernementaux (avec priorité à l'arabe), signalisation routière, publicité commerciale, toponymie et noms de rues, etc. Cependant, les enseignes commerciales sont plus souvent en français que bilingues, se limitant à des noms propres, de banques ou de restaurants. Dans l'ensemble, la Tunisie présente un visage résolument bilingue ; cette attitude démontre que les dirigeants ne poursuivent plus une arabisation totale et qu'ils ont choisi la voie du pluralisme linguistique. Il faut ajouter dans ce cas la présence de l'anglais dans plusieurs secteurs. Ce choix ne peut mettre en danger la langue française puisque le français demeure une langue essentiellement fonctionnelle en Tunisie.

A telle enseigne qu'on risque de croire que la Tunisie ne connaît pas de problèmes linguistiques. L'absence de revendications berbérophones plaide en faveur d'une unicité linguistique généralisée. Les différents dialectes régionaux sont de plus en plus uniformes. Il se trouve que les trois autres pays du Maghreb, dit arabe, sont dans la même situation et présentent les mêmes caractéristiques. Seuls l'Algérie et le Maroc se distinguent par la présence du berbère, langue reconnue et enseignée depuis quelques années.

4. 2. Le statut du français au Maghreb : chassez le naturel …

Il est paradoxal de parler du statut du français au Maghreb sans considération des choix politiques relatifs aux usages de la langue de l'ancienne métropole. En effet, les politiques des trois pays ont beau essayer, pour des raisons qui ne sont pas les mêmes, de se débarrasser du legs de la période coloniale, cela n'a pas donné les résultats escomptés. Chasser le naturel, il revient au galop. Tel est le cas du français et il le restera pour un avenir qui risque d'être long pour des raisons sociales, économiques, culturelles, historiques ainsi que politiques.

La situation sociolinguistique du Maghreb est certes complexe. Le français fait partie du paysage linguistique puisque pratiqué en parallèle et en concurrence avec l'arabe, aussi bien classique que dialectal. « Au Maghreb, le français est une langue très vivante, pratiquée parallèlement à l'arabe » (Marzouki, 2006). Cette situation est d'autant plus complexe quand les analystes et surtout les pédagogues insistent plus sur le niveau de maîtrise de la langue française, à l'école et à l'université, que sur le nombre de ceux qui la parlent. S'il est vrai que les jeunes générations, conséquence logique d'une scolarisation massive, maîtrisent nettement moins que les générations passées la langue de Molière, c'est le nombre de personnes qui parlent cette langue qui compte le plus à notre sens. Dans les pays du Maghreb francophone, malgré les hésitations et la politique de l'innommé, le français continue à être une langue incontournable et essentielle à l'école, beaucoup plus à l'université.

Il y a une sorte de consensus sous-jacent à ce que la langue française ne soit mentionnée dans aucune des constitutions. Quand il est question de langue autre que l'arabe, les textes de loi parlent de langue étrangère. De quelle langue étrangère s'agit-il ? La réponse n'est et ne peut être qu'implicite, c'est le français.
Précisons tout de même qu'au Maghreb, plusieurs variétés de français sont pratiquées : « On peut trouver une variété haute ou acrolecte, proche de la norme exogène et produite par une frange de la population très occidentalisée, comme on peut trouver une variété médiane ou mésolecte attestée chez la classe moyenne, comme on peut encore trouver une variété basse ou basilecte, produite par ceux qui ont appris le français « à la louche » comme on dit là-bas, c'est-à-dire 'sur le tas'. » (Quitout, 2007)

Le recours à plus d'une langue dans la communication au quotidien au Maghreb est une réalité. Un tel constat ne peut voiler le rôle du français comme langue véhiculaire dans plus d'un domaine. S'il est plus habituel d'entendre parler le français au café, au marché, dans la rue, dans le commerce et dans l'administration, cela n'est pas le cas pour l'anglais. Cette dernière langue, malgré son côté international, demeure, quoiqu'on en dise, très limitée à certains cercles universitaires et certaines filiales commerciales internationales, en rapport avec des pays anglophones.

Nous pouvons donc dire que dans un paysage plurilingue comme le Maghreb, le français est et sera la langue véhiculaire par excellence, dans l'enseignement, l'administration et l'économie. « Le Maghreb hiérarchiserait plutôt les langues dans l'ordre arabe-français-anglais. » .(Marzouki, 2006)

Les dialectes au Maghreb sont d'un usage souvent régional et à la limite ne dépassant pas le cadre d'un pays. Ils n'offrent donc pas la possibilité d'en faire un moyen de communication largement répandu. La langue arabe, classique faut-il le préciser, n'est pas apte à être utilisée au-delà du monde arabe, et encore, elle ne peut être une langue qui constitue un pont entre le Maghreb et l'Occident. La seule alternative qui reste pour les Maghrébins, à des degrés divers certes, est le recours à la langue française. En effet « Chacun sait que ces pays ont besoin d'une langue de grande diffusion autre que l'arabe pour jouer un rôle dans le monde actuel. L'enseignement s'oriente de plus en plus vers la recherche d'un bilinguisme équilibré, condition indispensable du développement, le français jouant le rôle de langue d'ouverture vers l'extérieur, et l'anglais occupant une fonction plus technique. L'arabe reste un ciment identitaire fort et aussi la langue de communication à travers le monde arabe. » (Marzouki, 2006)

Un facteur social doit être signalé dans ce contexte, le phénomène de l'immigration. La part du lion du nombre d'immigrés maghrébins revient à la France. La communauté maghrébine vivant en France est la plus importante. Cette communauté, dans ses va et vient entre le pays d'origine et le pays d'accueil, recourt plus à la langue française qu'à la langue arabe ou aux dialectes régionaux.

« Au Maghreb l'ancrage francophone est très fort. L'émigration joue un rôle important. Il y a eu tellement de vagues migratoires que toutes les familles du Maghreb ont des parents en France et souvent même, il ne faut pas l'oublier, des parents de nationalité française. Les retours au pays pour les vacances sont réguliers, en tous cas tant que les parents sont vivants. » (Marzouki, 2006). D'autres facteurs, comme l'économie, les échanges commerciaux, le partenariat sur tous les plans et le tourisme, sont d'abord et en premier lieu avec la France. La production littéraire et les départements de langue, de littérature et de civilisation françaises favorisent le français aux dépens de toute autre langue étrangère. « Il y a aussi, au Maghreb, une vraie créativité culturelle en français, notamment pour ce qui est de la littérature francophone. Il se publie dans un pays comme la Tunisie autant de livres en français qu'en arabe. » (Marzouki, 2006)

Ces facteurs réunis participent à faire de la langue française, la langue qui jouit d'un statut particulier. Si officiellement ce statut n'est pas nettement défini, le nombre de francophones est très important au Maghreb. « L'Afrique du Nord, plus précisément le Maghreb, regroupe quelque 33,4 millions de francophones (64 % de Tunisiens, 57 % d'Algériens et 41,5 % de Marocains). » (Bianchini, 2007)

Le déséquilibre entre le nombre d'habitants et le nombre de francophones s'explique par la présente ou l'absence de communauté berbérophone, c'est le cas en Algérie et au Maroc. Cependant, le Maroc est le pays qui présente la situation linguistique la plus complexe et la plus difficile à cerner. En effet, plusieurs langues sont utilisées. « L'arabe classique et l'arabe moderne pour les lettrés, l'arabe dialectal pour quasiment tous, l'amazighe pour près de 50 % de la population, le français pour les scolarisés, l'espagnol pour une frange de la population au nord du Maroc, l'anglais enfin qui tend de plus en plus à s'imposer en tant qu'expression de la technologie et de la modernité. » (Quitout, 2001 : 61)

Malgré l'importance d'une langue comme le français, les politiques continuent à en faire le souffre-douleur de la situation linguistique au Maghreb.

4. 2. 1. Le statut de l'innommé

Si la situation linguistique du Maghreb plaide pour un usage particulier du français, le passé et les choix politiques s'y opposent. En effet et bien que l'élite intellectuelle continue à écrire, parler et opter pour un français dans tous les domaines, les politiques ont depuis l'indépendance adopté une attitude ambivalente vis-à-vis du français. Cette langue est tantôt une langue étrangère jouissant d'un statut particulier, tantôt une langue d'enseignement ou une langue que les textes ne veulent nommer.
« Officiellement, l'usage du français n'est mentionné dans aucune des constitutions de ces pays, la langue arabe étant la langue unique reconnue ; il n'est pas plus mentionné dans les textes de loi, sauf dans le domaine de l'éducation pour la Tunisie, qui possède des lois situant le français uniquement dans l'enseignement. Cependant, cette situation ne confirme pas ce qui est dans l'usage, la langue française ayant une longue tradition au Maghreb. » (Bianchini, 2007)

Cette situation, à la limite de l'hypocrisie, a été le résultat de compromis politiques entre la Métropole et la Tunisie nouvellement indépendante, par exemple. Dans le protocole d'indépendance de la Tunisie, il est expressément dit que : « L'arabe est la langue nationale et officielle de la Tunisie. La langue française n'est pas considérée comme langue étrangère en Tunisie. Son statut demeure régi officiellement par les présentes Conventions. »

5. Le français : une langue véhiculaire au Maghreb

Le statut actuel du français au Maghreb continue à être le souffre-douleur de la situation linguistique et des relations de la France avec les pays du Maghreb, voire avec le monde arabe. A chaque fois que des problèmes surgissent, la langue française se trouve visée. Les relations parfois tendues entre la France et un pays du Maghreb, ou avec le monde arabe, la guerre du Golfe en est le meilleur exemple, se répercutent souvent sur le statut du français dans le pays en question. Cette fonction de véhicularité du français n'est pas nouvelle au Maghreb. Elle date des années 1970, avec l'émergence d'une politique panarabe à laquelle les trois pays ne pouvaient que répondre positivement, fût-il sans beaucoup de conviction.

Habib Bourguiba, président tunisien de l'époque et fervent défenseur -puisqu'il en le fondateur- de la francophonie déclarait : « Il nous faudra continuer à adopter le français comme instrument véhiculaire du progrès. Cette langue servira à la Tunisie pour sortir du sous-développement et rattraper son retard sur les pays modernes ».

Depuis, malgré les différentes réformes de l'enseignement en général, du français en particulier, la Tunisie a toujours opté pour un français fonctionnel. Les programmes officiels de l'enseignement du français au secondaire insistent sur ce point : « Dans l'enseignement secondaire, le français est la langue véhiculaire d'un grand nombre de disciplines : mathématiques, sciences naturelles, physique et chimie, technologie, matières économiques, comptabilité, mathématiques financières ».

Ce statut ambivalent tient compte de facteurs intrinsèques aux valeurs véhiculées par la langue française et auxquelles les concepteurs adhèrent d'une manière ou d'une autre. D'après les mêmes programmes officiels tunisiens « le français, langue seconde, n'est plus envisagé comme un support de la pensée scientifique universelle mais plutôt comme l'un des moyens d'accéder aux valeurs de la culture moderne qui ne peut se réduire aux seuls aspects scientifiques et techniques. »

Le français fait indubitablement partie de la situation linguistique complexe du Maghreb et celle-ci ne peut être perçue que dans et avec ses rapports à la langue française. Combattue par les uns, âprement défendues par d'autres, la langue française au Maghreb tire profit, d'une manière ou d'une autre, du réel duquel elle ne peut être aucunement exclue. Les interrogations de Abderrahman Tenkoul se trouvent légitimées quand il dit : « Comment en effet expliquer le regain de vigueur et de vitalité à l'endroit d'une langue, longtemps

désirée et combattue, dans une réalité sociale marquée par l'existence d'une forte population encore analphabète ? N'y a-t-il pas là un paradoxe surprenant susceptible de défier le simple bon sens ? Quelle part d'ombre ou de mystère recèle le français pour créer un tel phénomène ? Ne faudrait-il pas voir là la capacité d'une langue étrangère (en l'occurrence ici le français) à faire naître des désirs d'extranéité et d'altérité que la langue maternelle ne satisfait qu'en partie ? » (Tenkoul, 2002)

Pour toutes les raisons évoquées et pour d'autres, le français demeure une langue seconde privilégiée, jouissant d'un statut particulier sur les plans de l'enseignement et de certains secteurs économiques. Elle est aussi une langue véhiculaire à partir du moment où elle s'offre aux usagers de différentes régions et de différents pays. Elle leur est un moyen langagier inégalé, dépassant parfois la langue arabe classique, considérée comme langue de l'identité mais dont la maîtrise est en déperdition auprès des sociétés maghrébines, les élites arabophones exceptées.

6. Conclusion

Le statut du français au Maghreb est à définir sur deux plans différents : d'une part les usages qui sont faits de cette langue et qui lui donnent le statut de langue privilégiée, et d'autre part les choix politiques et les lois qui sont largement marquées par les rapports, souvent en dents de scie, entre la France et les pays du Maghreb. Dès qu'un fléchissement est perçu dans les rapports entre la France et un, plusieurs, ou tous les pays du Maghreb, cela se traduit par des décisions et des lois qui touchent l'enseignement du français en premier lieu, les autres domaines par la suite. L'anglais dont l'ancrage social est encore limité constitue plutôt un moyen de pression même si dans certains domaines, il est la langue de prédilection.

Le statut du français est et sera toujours incertain pour les uns, une chance pour les autres leur permettant d'aller vers l'autre. C'est la langue d'ouverture et d'échange avec l'Occident. Si la France demeure la première destination des Maghrébins, la maîtrise, plus ou moins parfaite, de la langue du pays y est pour beaucoup de chose. Elle offre le confort au voyageur, touriste ou autre, qui ne se sent pas dépaysé une fois arrivé au pays d'accueil, qu'il considère comme très proche parce qu'il ne lui pose pas de problème de langue.

Références bibliographiques

Amselle J.-L. 2004. «Du métissage au branchement des langues», in *Trames de langues, Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, Jocelyne Dakhlia (dir.), Paris : Maisonneuve & Larose, pp.273-278.

Bianchini L. 2007. *L'usage du français au Maghreb*, Constellations francophones, 2, 2007-12-20, http://www.publifarum.farum.it/ezine_articles.php?id=77

Boudras-Champon V. 2008. «Langue nationale, langue officielle, langue vernaculaire, langue véhiculaire, langue maternelle», *Riposte* 59, Revue électronique, mardi 7 octobre 2008.

Bourguiba H., cité par J. Fontaine et Th. Brechoux : « Documents sur le problème de l'arabisation», *Ibla* 136, 1975, p. 319.

Bras J.-Ph. 2004. «La langue cause nationale au Maghreb», in *Trames de langues, Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, Jocelyne Dakhlia (dir.), Paris : Maisonneuve & Larose, pp.545-561.

Bres J. 2001. in C. Détrie, P. Siblot, B. Verine, 2001 : *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*. Paris : Honoré Chmapion.

Charnet C. 2001. in C. Détrie, P. Siblot, B. Verine, 2001 : *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*. Paris : Honoré Chmapion.

Dakhlia J. 2004. «No man's langue : une rétraction coloniale». *Trames de langues, Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, Jocelyne Dakhlia (dir.), Paris : Maisonneuve & Larose, 259-271.

Dakhlia J. 2007. *Lingua franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Arles : Actes Sud, 596 pages.

Lüdi G., Py B. 1986. *Etre bilingue*. Bern : Peter Lang.

Manuel *Au fil des textes français*, 3ème Année secondaire, avant propos, p. 5.

Marzouki S. 2006. «Interview», *Le Français dans le Monde,* Janvier-février 2006 - N°343, article en ligne.http://www.fdlm.org/fle/article/343/index.php

Miled M. 2001. «Où en est la situation du français au Maghreb ?», *Présence Francophone* 56, 93-107. 1995. «Français langue seconde, français langue étrangère : éléments de différenciation et quelques implications didactiques», *Revue tunisienne des langues vivantes* 8, numéro spécial : *Où en est l'enseignement du français en Tunisie* ?,pp.15-30.

Mauffrey, Isdey Cohen, Anne-Marie Lilti, *Grammaire française, 3ème/4ème*, Hachette Collèges, 1988, p. 9.

Neveu F. 2004. Dictionnaire des sciences du langage. Paris : Armand Colin.

Programmes officiels de l'enseignement secondaire et professionnel, Langue française, 1982. CNP édition, p. 7.

Quitout M. 2002. « L'arabe, le français, l'amazighe au Maroc : un patrimoine culturel national », *Les Cahiers du rifal* 22, p. 60-65.

Quitout M. 2007. «Vers un français local au Grand Maghreb», *Le mensuel de l'Université* 19, octobre 2007, article en ligne.

Sitbon G. 1988.*Gagou*, Grasset édition, cité par Mauffrey A. Cohen I., Lilti C. ; Lilti A.M., Grammaire française, 3ème et 4ème , Hachette Collèges. P.9.

Tenkoul A. 2002. «Quel français pour quelle diversité ?», Intervention à la Table Ronde III : «Le Français, Langue de la Diversité Culturelle». Journée internationale de la Francophonie - Colloque «Le français, langue du monde» texte disponible en ligne : http://www.pcf.be/ROOT/PCF_2006/public/evenements/activités_parlementaires/journee/iintervention_tenkoul.html-34k-